



<u>AMPLIATIONS</u>	
Commissaire délégué	1
DEFE	1
DJA-Doc	1
Intéressées	3

PRÉSIDENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N°2756-2011/ARR/DJA

du : 29/09/2011

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté n° 11269-2009/ARR/DJA du 8 octobre 2009 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs

Abrogé implicitement

Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'usager de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

**LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD
DÉPUTÉ DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 128 du 29 novembre 2000 portant création d'une agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n°11269-2009/ARR/DJA du 8 octobre 2009 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Au c) du point 11 « secteur des équipements publics, de l'énergie et des transports » de l'arrêté du 8 octobre 2009 susvisé, madame Cynthia Ligeard remplace madame Sonia Lagarde au sein du conseil d'administration de l'agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC).

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et notifié aux intéressées.

